Langues officielles

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE UNE ÉTUDE DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de présenter une motion, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Étant donné la forte hausse de chômage qui sévit dans la province de Québec, particulièrement chez les jeunes, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que cette Chambre invite unanimement ce gouvernement à présenter une réévaluation exhaustive des programmes de création d'emplois en vigueur actuellement afin de rendre cette lutte au chômage réellement efficace et encourageante pour nos jeunes sur le marché du travail.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

LE BILINGUISME

ON SUGGÈRE QUE SOIT AFFIRMÉ LE DROIT DES CITOYENS AUX SERVICES DANS LES DEUX LANGUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Blaker (Lachine-Bord-du-Lac): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à un sujet d'urgence.

Considérant les articles publiés ce matin dans certains journaux du Québec indiquant l'intention de certains membres de la Fonction publique du Canada de refuser leurs services aux anglophones du Québec, considérant qu'en dépit du fait qu'une telle action est considérée par l'Alliance comme une technique de négociation, et considérant qu'en effet un tel refus de services linguistiques, dans nos deux langues officielles, constitue une forme de chantage et semble être un mécanisme d'affronts méprisables qui aura pour effet de provoquer le mécontentement et l'irritation d'une partie de la population.

[Traduction]

Je propose, appuyé par le député de LaSalle-Émard-Côte-Saint-Paul (M. Campbell), et en l'absence du président du conseil du Trésor, j'adresse ma motion au premier ministre:

Que le premier ministre déclare à nouveau et réaffirme devant la Chambre que c'est l'intention de son gouvernement d'assurer à tous nos citoyens égalité d'accès aux services du gouvernement fédéral; en outre, que le premier ministre réaffirme que partout au Canada les pouvoirs publics mettront en pratique le droit d'accès des citoyens à l'une ou [M. l'Orateur.]

l'autre des deux langues officielles; et, finalement, que si les fonctionnaires fédéraux où que ce soit au Canada tentent d'empêcher les Canadiens de communiquer dans l'une ou l'autre langue officielle, lesdits fonctionnaires seront suspendus de leurs fonctions sans traitement jusqu'à ce qu'ils acceptent de se conformer à la loi qui a été votée par les élus du peuple à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion étant conforme à l'article 43 du Règlement ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

OUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE SOLDE DÉFICITAIRE EN MATIÈRE DE PIÈCES D'AUTOMOBILE—LA POSSIBILITÉ D'ENTRETIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre qui a dit hier:

 \dots il y a eu, il y aura et il y a présentement divers points épineux que nous nous employons toujours à surmonter.

Le premier ministre est-il d'avis qu'un déficit de l'ordre de 2.5 milliards de dollars pour notre commerce de pièces d'automobile avec les États-Unis cette année constitue un point épineux pour le pays, ou une question de toute urgence qui nécessite la prise de mesures importantes, et, dans l'affirmative, a-t-on prévu des discussions sur les pièces d'automobile et quand auront-elles lieu? Cette question s'adresse au premier ministre à cause de l'importance du problème.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si des discussions ont été prévues.

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LA POSSIBILITÉ DE RENÉGOCIATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on a indiqué qu'une des principales préoccupations du gouvernement est de négocier ou de renégocier certains aspects du pacte de l'automobile. Comme le premier ministre a indiqué hier sa confiance que nos relations avec les États-Unis sont très saines, la question de la renégociation du pacte de l'automobile a-t-elle été soulevée lors de la récente visite de M. Kissinger ou, dans la négative, le gouvernement canadien a-t-il l'intention de renégocier ce pacte? Cette question s'adresse au premier ministre à cause de son importance pour le pays.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, M. Kissinger ne m'a pas parlé de cette question et je ne lui en ai pas parlé non plus. Je m'informerai pour savoir s'il a soulevé ce point lors de ses rencontres avec d'autres ministres.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne fais qu'énoncer les faits sans chercher à être sarcastique. Comme il semble que le premier ministre ne sait rien de tout cela, je le